

**FORMULAIRE D’OBTENTION DE SERVICES D’APPUI**

**ANNEXE**

**POUR UN ÉLÈVE À RISQUE ET/OU DE SOUTIEN À L’ENSEIGNANT**

**Demande de reconnaissance d’un élève présentant des troubles du comportement ou d’un élève en difficulté d’apprentissage ou d’un élève handicapé**

J’ai fait la demande de services d’appui de la section A (**obligatoire**) Date :

J’ai effectué les interventions régulières et ciblées suivantes, sur une période obligatoire de 8 semaines, avant de faire la présente demande :

Je demande que le processus de reconnaissance suivant soit amené :

Recommander la reconnaissance de l’élève comme présentant des **difficultés d’apprentissage** tel que défini dans la convention collective des enseignants (Annexe 19) car les services d’appui ne suffisent pas.

Recommander la reconnaissance de l’élève comme présentant des **troubles du comportement** tel que défini dans la convention collective des enseignants (Annexe 19) car les services d’appui ne suffisent pas.

Recommander la reconnaissance de l’élève comme étant **handicapé** tel que défini dans la convention collective des enseignants (Annexe 19) car les services d’appui ne suffisent pas.

     

Signature de l’enseignant Date du dépôt de la demande

Mise à l’essai en 2019

\*\*\* Original à la direction

Copie à l’enseignant

En cas d’insatisfaction, l’enseignant peut, s’il le juge opportun, faire part par écrit de son insatisfaction au comité paritaire EHDAA. Il peut aussi se prévaloir du mécanisme interne de règlement à l’amiable prévu par le comité paritaire EHDAA.

Mise à jour : 19 janvier 2023

\*\*\* Original à la direction

Copie à l’enseignant